



Remplacer dans equipe de nuit

Par **lechouan**, le **21/02/2012** à **03:40**

Bonjour,

J'ai besoin d'un renseignement au sujet du fait que je travaille en équipe de nuit dans mon entreprise et il parait que je risque d'être remplacé par quelqu'un d'autre sans raison valable (je n'ai pas eu de plaintes de mon employeur depuis que je travaille)

J'ai commencé la nuit en Décembre 2007 en tant qu'intérimaire puis j'ai eu un CDI en février 2008 sans interruption sauf pour les vacances ou il n'y a pas de travail la nuit.

Je suis dans la convention de la métallurgie en Vendée.

Est ce que mon employeur peut faire ça.

Un collègue m'a dit que dans l'entreprise de sa femme il y avait eu le même cas et que le salarié avait eu gain de cause.

Merci de bien vouloir m'aider

Par **P.M.**, le **21/02/2012** à **11:13**

Bonjour,

Normalement, le passage du travail de nuit en travail de jour ou inversement est une modification essentielle des conditions de travail que l'employeur ne peut pas effectuer sans votre accord...

Par **lechouan**, le **21/02/2012** à **16:52**

Je vous remercie pmtedforum, a votre avis comment dois je procéder si l'employeur veux quand meme me faire changer?

Par **P.M.**, le **21/02/2012** à **17:35**

Vous pourriez vous y opposer fermement et cela pourrait aller par une demande de résiliation judiciaire du contrat de travail aux torts de l'employeur devant le Conseil de Prud'Hommes en vous référant notamment à l'[Arrêt 08-43034 de la Cour de Cassation](#)...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Par **lechouan**, le **21/02/2012** à **18:08**

Je vous remercie beaucoup, étant donné que les représentants du personnel sont opposés au travail de nuit je me retournerai vers l'inspection du travail ou d'un avocat.